

W8486-228518 APPLICATIONS - SERVICES DE MAINTIENS EN PUISSANCE
ANNEXE F – MATRICE DE CONFORMITÉ ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE
ANNEXE F1 – CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

A	B	C	D	E
Numéro d'article	Exigences d'évaluation portant sur la demande de soumissions APPLICATIONS	Preuve de conformité	Référence(s) de la proposition	Commentaires du soumissionnaire
CTO 1	Expérience reconnue			
CTO 1.1	Les soumissionnaires doivent présenter des références pour trois projets distincts qui démontrent une expérience reconnue liée à la prestation des services de maintien en puissance de la capacité de le réseau central précisés à l'annexe A. Les soumissionnaires doivent fournir une preuve de conformité pour ce qui suit :	A		
CTO 1.1.1	Chaque projet cité en référence doit avoir été réalisé ou être en cours dans l'un des secteurs ci-dessous, sans se limiter au Canada : a. Le secteur de la défense; b. Le secteur de la sécurité publique;	A		
CTO 1.1.2	Chaque projet cité en référence doit avoir été achevé au cours des huit dernières années ou être toujours en cours à la date de publication de cet appel d'offres.	A		
CTO 1.1.2a	Au moins un des trois projets cités en référence doit : i. avoir duré au moins cinq ans, s'il est achevé; ou ii. avoir été attribué au moins cinq ans avant la date de publication de la présente invitation à soumissionner, si le projet est en cours.	A		
CTO 1.1.3	Au moins deux des trois projets cités doivent avoir été livrés ou être en cours de livraison selon un modèle de prestation agile reconnu par l'industrie. Les soumissionnaires doivent préciser le modèle de prestation agile utilisé.	A		
CTO 1.1.4	Au moins deux des trois projets cités en référence doivent avoir une valeur minimale de 50 M\$ (CAD) , excluant les taxes.	A		
Remarque	Les soumissionnaires sont fortement encouragés à consulter l'annexe A1 – Glossaire et abréviations pour les aider à préparer leur réponse.			
CTO 2	Proposition de plan de gestion d'ingénierie des systèmes			
CTO 2.1	Les soumissionnaires doivent soumettre leur proposition de plan de gestion d'ingénierie des systèmes (PGIS). Le PGIS doit être fondé sur la norme DLCSPM-SEP-2021 du directeur – Administration du programme des systèmes de commandement terrestre (DAPSCT) figurant à l'annexe A2 – Normes et références, et doit être conforme à la liste des données essentielles au contrat (LDEC) 200.001 et à la description d'élément de données (DED) 200.001. Les soumissionnaires doivent tenir compte de toutes les exigences de la DED dans leur PGIS proposé.	B		
CTO 3	Proposition de plan de gestion de la qualité			
CTO 3.1	Les soumissionnaires doivent soumettre leur plan de gestion de la qualité (PGQ) proposé conformément à la LDEC 400.002 et à la DED 400.002. Les soumissionnaires doivent tenir compte de toutes les exigences de la DED dans leur PGQ.	B		
CTO 4	Proposition de plan de gestion de projet			
CTO 4.1	Les soumissionnaires doivent soumettre leur plan de gestion de projet (PGP) proposé conformément à LDEC 100.001 et à la DED 100.001. Ils doivent tenir compte de toutes les exigences de la DED dans leur PGP.	B		
CTO 5	Travaux essentiels			
CTO 5.1	Les soumissionnaires doivent proposer le personnel pour les travaux essentiels qu'ils jugent nécessaire pour réaliser les travaux essentiels détaillés à l'annexe A :	C		
CTO 5.1.1	Annexe A – Travaux essentiels de gestion;	C		
CTO 5.1.2	Annexe A – Travaux essentiels de gestion de l'ingénierie.	C		
CTO 5.2	Les soumissionnaires doivent justifier clairement les éléments ci-dessous pour chaque section indiquée à l'article 5.1 :	C		
CTO 5.2.1	Les noms et le nombre de membres du personnel fournis, comme le soumissionnaire le juge nécessaire;	C		
CTO 5.2.2	Les rôles et responsabilités du personnel proposé.	C		
Remarque	Les soumissionnaires doivent choisir la composition du personnel pour les travaux essentiels qu'ils proposent. Le personnel pour les travaux essentiels que proposent les soumissionnaires est constitué des membres du personnel qu'ils estiment nécessaires pour exécuter les travaux essentiels.			
CTO 6	Plan 2022-2025 sur la diversité et l'inclusion			
CTO 6.1	Les soumissionnaires doivent soumettre un plan de diversité et d'inclusion avec leur offre. Le plan de diversité et d'inclusion doit contenir les détails de la stratégie de recrutement proposée qui doit aborder les points suivants :	D		
CTO 6.1.1	La stratégie de recrutement proposée doit viser le recrutement de groupes divers qui comprennent, au minimum, des personnes autochtones et des personnes de différents genres. L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) du gouvernement du Canada (GC) tient compte d'une multitude de facteurs d'identité comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et le handicap de nature physique ou intellectuelle.	D		
CTO 6.2	Le plan de diversité et d'inclusion proposé doit aborder en détail les points suivants :	D		
CTO 6.2.1	À quel titre les nouvelles ressources provenant de groupes divers ou de personnes handicapées seront-elles employées?	D		
CTO 6.2.2	Comment les soumissionnaires comptent-ils augmenter le nombre de groupes divers ou de personnes handicapées?	D		

CTO 6.2.3	Votre entreprise dispose-t-elle de programmes internes de développement de la diversité et de l'inclusion assortis de perfectionnement professionnel et de formation, ou de programmes d'enseignement coopératif élaborés en partenariat avec des universités ou des collèges canadiens? a. Dans l'affirmative, décrivez vos programmes ou votre collaboration avec les universités ou collèges canadiens.	D		
CTO 6.3	Initiatives d'analyse de la collecte de données de l'ACS+ : Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements sur les efforts permanents déployés pour que les facteurs liés au genre, à la diversité et à l'inclusion soient intégrés au moment de l'élaboration et du renouvellement des plans, des politiques, des programmes et des services de recrutement et de maintien en poste de leur organisation.	D		
Remarque	Remarque : Liens utiles connexes : i. Analyse comparative entre les sexes : Analyse comparative entre les sexes – Canada.ca ii. Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+) : https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html iii. Répertoire des entreprises autochtones : Recherche détaillée d'entreprises – Répertoire des entreprises autochtones (sac-isc.gc.ca) Les liens ci-dessus sont fournis à titre d'information seulement, et le contenu de ces liens n'aura aucune incidence directe sur le processus d'évaluation des soumissions.			
CTO 7	Plan de participation des Autochtones			
CTO 7.1	Les soumissionnaires doivent soumettre avec leur offre un plan de participation des Autochtones (PPA), dans lequel ils expliquent comment ils entendent soutenir l'objectif global du gouvernement selon lequel 5 % de la valeur totale estimée du contrat pour les biens ou services doivent être fournis par des entreprises autochtones canadiennes et livrés au Canada. Les soumissionnaires doivent soumettre à leur PPA proposé conformément à la LDEC 100.006 et à la DED 100.006.	B		
Remarque	La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) est la politique du GC visant à appuyer les entreprises autochtones qui ont des possibilités d'approvisionnement. La stratégie peut être consultée aux adresses suivantes : https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1354798736570/1610985991318.			

Preuve de conformité	Méthode de conformité
A	Les soumissionnaires doivent présenter des références de projets antérieurs pour étayer l'expérience reconnue ou, le cas échéant, l'expérience acquise par l'intermédiaire de leur société mère, leurs filiales ou d'autres sociétés affiliées, ou de leurs sous-traitants. Les soumissionnaires doivent présenter, avec leur soumission, un certificat attestant qu'ils ont, au moment de la soumission, une ou des ententes de coopération avec le membre de l'équipe pour accéder à l'expérience éprouvée. Voir la définition de membre de l'équipe à la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION de la DP.
B	Les soumissionnaires doivent présenter une DED dûment remplie. Les soumissionnaires doivent fournir le plan proposé conformément à la DED.
C	Les soumissionnaires doivent soumettre le plan qu'ils proposent pour répondre aux exigences relatives aux travaux essentiels.
D	Les soumissionnaires doivent soumettre leur plan de diversité et d'inclusion proposé.

Remarque 1 – Référence à CTO 1.1.4 : Aux fins de l'évaluation, si un soumissionnaire doit soumettre la valeur du contrat dans une devise autre que le dollar canadien, il doit convertir cette valeur en dollars canadiens selon les taux de change quotidiens de clôture de la Banque du Canada parus à la date de publication de l'appel d'offres le réseau central. Les soumissionnaires doivent fournir le montant en devise étrangère, ainsi que la date et le taux de conversion utilisés à des fins de vérification par le comité d'évaluation des propositions.

Remarque 2 : CTO 6 – Le plan de diversité et d'inclusion est seulement une exigence obligatoire et ne sera donc pas évalué.

Remarque 3 : Les soumissionnaires qui souhaitent présenter une offre doivent envoyer un courriel à l'autorité contractante pour demander à recevoir l'annexe F dans son format natif (Excel).

W8486-228518 APPLICATIONS - SERVICES DE MAINTIENS EN PUISSANCE
ANNEXE F – MATRICE DE CONFORMITÉ ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION TECHNIQUE
ANNEXE F2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Numéro d'article	Exigences cotées pour l'évaluation		Échelle de cotation					Points disponibles	Preuve de conformité à soumettre par les soumissionnaires	Référence(s) de la proposition	Commentaires du soumissionnaire
			Inadéquate	Faible	Bonne	Excellente	Exhaustive				
CT 1	Expérience reconnue		0%	25%	50%	75%	100%				
CT 1	Pour chacun des trois projets cités en référence fournis pour le CTO 1, les soumissionnaires doivent démontrer clairement, en un maximum de 15 pages par projet, que leur expérience répond aux exigences suivantes. Les soumissionnaires doivent décrire et justifier :										
CT 1.1	La pertinence de leur expérience citée en référence par rapport aux services détaillés dans les ETS définies à la section 6 de l'annexe A – Énoncé des travaux.		La réponse contient moins de trois éléments essentiels recherchés, ou les renseignements fournis sont inadéquats, ce qui démontre que le candidat a une très faible compréhension du sujet ou est loin de correspondre aux compétences minimales requises en ce qui concerne la qualification évaluée.	Trois ETS énumérées à la section 6 sont démontrées.	Quatre ETS énumérées à la section 6 sont démontrées.	Cinq à six ETS énumérées à la section 6 sont démontrées.	Toute ETS énumérées à la section 6 sont démontrées.	90 pts (30 pts max par projet cité CTO 1)	A		
CT 1.2	Le lien entre leur expérience citée en référence et la colonne des exigences le réseau central intitulée « Services », triées selon la valeur « Intégration du sous-système » qui figure dans la norme DLCSPM-SBSRM-2001, notamment dans le contexte de la liste ci-dessous. 1.2.1. Gestion de système 1.2.2. Services d'information 1.2.3. Services de passerelle; 1.2.4. Battle Management ou système de suivi en temps réel ou système de suivi simulé		Aucun service d'« intégration de sous-systèmes » n'est démontré.	Un service d'« intégration de sous-systèmes » est démontré.	Deux services d'« intégration de sous-systèmes » sont démontrés.	Trois services d'« intégration de sous-systèmes » sont démontrés.	Les Quatre services d'« intégration de sous-systèmes » sont démontrés.	120 pts (40 pts max par projet cité MT1)	A		
CT 1.3	La pertinence de leur expérience citée en référence par rapport à la gestion de plusieurs versions de produits.		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire démontre comment il a géré une seule version du produit.	Le soumissionnaire démontre comment il a géré plusieurs versions du produit.	Le soumissionnaire démontre comment il a géré une seule version d'intégration du sous-système.	Le soumissionnaire démontre comment il a géré plusieurs versions d'intégration du sous-système.	90 pts (30 pts max par projet cité CTO 1)	A		
CT 2	Plan de gestion de la systémique										
CT 2	Les soumissionnaires doivent décrire dans leur proposition de PGIS comment ils répondent aux exigences suivantes. Seules les sections suivantes du PGIS proposé par les soumissionnaires seront évaluées :										
CT 2.1	Décrire et démontrer la gestion et l'exécution du pouvoir de conception, lorsqu'il est délégué, notamment :										
CT 2.1 a.	le processus de conception du sous-système;		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire démontre un processus hybride optimal qui comprend une conception axée sur l'utilisateur pour l'un des processus de conception décrits par le ministère de la Défense nationale (MDN) dans le plan d'ingénierie des systèmes, OU le soumissionnaire démontre comment le pouvoir de conception est exécuté pour répondre aux exigences du Canada.	Le soumissionnaire démontre un processus hybride optimal qui comprend une conception axée sur l'utilisateur pour l'un des processus de conception; ET le soumissionnaire démontre comment le pouvoir de conception est exécuté pour répondre aux exigences du Canada.	Le soumissionnaire démontre un processus hybride optimal qui comprend une conception axée sur l'utilisateur pour deux processus de conception; ET le soumissionnaire démontre comment le pouvoir de conception est exécuté pour répondre aux exigences du Canada.	Le soumissionnaire démontre un processus hybride optimal qui comprend une conception axée sur l'utilisateur pour trois processus de conception ou plus; ET le soumissionnaire démontre comment le pouvoir de conception est exécuté pour répondre aux exigences du Canada.	100	B		
CT 2.1 b.	le cycle de développement du produit;		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire démontre seulement comment il mobilise les utilisateurs dans le cadre d'un processus de conception axée sur l'utilisateur pendant le développement du produit.	Le soumissionnaire démontre comment il mobilise les utilisateurs dans le cadre d'un processus de conception axée sur l'utilisateur pendant le développement du produit; ET il démontre un élément du processus de développement du produit.	Le soumissionnaire démontre comment il mobilise les utilisateurs dans le cadre d'un processus de conception axée sur l'utilisateur pendant le développement du produit; ET il démontre deux éléments du processus de développement du produit.	Le soumissionnaire démontre comment il mobilise les utilisateurs dans le cadre d'un processus de conception axée sur l'utilisateur pendant le développement du produit; ET il démontre au moins trois éléments du processus de développement du produit.	100	B		

CT 2.1 c.	le processus de gestion de la configuration et le processus d'intégration dans la méthodologie de référence et de diffusion.		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire démontre une méthodologie de gestion de la configuration.	Le soumissionnaire démontre une méthodologie de gestion de la configuration et un processus d'intégration dans la méthodologie de référence et de diffusion.	Le soumissionnaire démontre une méthodologie de gestion de la configuration et un processus d'intégration dans la méthodologie de référence et de diffusion; ET il démontre comment le processus de gestion de la configuration s'harmonise avec le plan d'ingénierie des systèmes.	Le soumissionnaire démontre une méthodologie de gestion de la configuration et un processus d'intégration dans la méthodologie de référence et de diffusion; ET il démontre comment le processus de gestion de la configuration s'harmonise avec le plan d'ingénierie des systèmes; ET il démontre comment il gèrera les versions prévues du produit.	100	B		
CT 2.2	Décrire et justifier le processus de transfert proposé, spécifique au groupement fonctionnel APPLICATIONS, de la conception du système, dans la conception du sous-système		Le soumissionnaire ne démontre aucun élément du processus de transfert de la conception du système à la conception détaillée du sous-système.	Le soumissionnaire démontre un élément du processus de transfert de la conception du système à la conception détaillée du sous-système.	Le soumissionnaire démontre deux éléments du processus de transfert de la conception du système à la conception détaillée du sous-système.	Le soumissionnaire démontre trois éléments du processus de transfert de la conception du système à la conception détaillée du sous-système.	Le soumissionnaire démontre plus de trois éléments du processus de transfert de la conception du système à la conception détaillée du sous-système.	100	B		
CT 2.3	Décrire et démontrer, en fonction de sa propre expérience et de ses pratiques exemplaires, l'intégration et le soutien du processus de vérification et de validation décrit dans le plan d'ingénierie des systèmes du DAPSCT.		Le soumissionnaire démontre un processus d'appui de la vérification et la validation incomplet, qui ne comprend aucun élément.	Le soumissionnaire démontre un processus d'appui de la vérification et la validation incomplet comprenant qu'un élément.	Le soumissionnaire démontre un processus d'appui de la vérification et la validation qui comprend deux à trois éléments.	Le soumissionnaire démontre un processus d'appui de la vérification et la validation complet qui comprend quatre à cinq éléments.	Le soumissionnaire démontre un processus d'appui de la vérification et la validation complet qui comprend six éléments.	100	B		
CT 2.4	Décrire et démontrer, en fonction de sa propre expérience et de ses pratiques exemplaires, la gestion du cycle de vie des produits qui seront développés dans le cadre du contrat subséquent.		Le soumissionnaire ne démontre pas de processus de gestion du cycle de vie des produits ET/OU explique moins de deux principes de gestion du cycle de vie.	Le soumissionnaire démontre un processus de gestion du cycle de vie des produits et explique deux à trois principes de gestion du cycle de vie.	Le soumissionnaire démontre un processus de gestion du cycle de vie des produits et explique quatre à cinq principes de gestion du cycle de vie.	Le soumissionnaire démontre un processus complet de gestion du cycle de vie des produits et explique six à sept principes de gestion du cycle de vie.	Le soumissionnaire démontre un processus complet de gestion du cycle de vie des produits et explique huit principes de gestion du cycle de vie.	100	B		
CT 3	Plan de gestion de la qualité										
CT 3	Selon le PGQ proposé par les soumissionnaires, les éléments suivants seront évalués :										
CT 3.1	Approche de gestion de la qualité;		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire démontre l'utilisation d'un processus standard de gestion de la qualité qui n'est pas fondé sur les pratiques exemplaires d'un organisme de normalisation reconnu.	Le soumissionnaire démontre l'utilisation d'un processus personnalisé de gestion de la qualité fondé sur les pratiques exemplaires d'un organisme de normalisation reconnu.	Le soumissionnaire démontre l'utilisation d'un processus personnalisé de gestion de la qualité fondé sur les pratiques exemplaires d'un seul organisme de normalisation reconnu. L'approche s'harmonise avec le plan d'ingénierie des systèmes et la mise en œuvre d'une approche de prestation de projet agile et dynamique.	Le soumissionnaire démontre l'utilisation d'un processus personnalisé de gestion de la qualité fondé sur les pratiques exemplaires de multiples organismes de normalisation reconnus. L'approche s'harmonise avec le plan d'ingénierie des systèmes et la mise en œuvre d'une approche de prestation de projet agile et dynamique.	60	B		
CT 3.2	Application du plan de gestion de la qualité au contrat le application subséquent.		La réponse ne comprend aucun élément essentiel demandé, ou l'information obtenue est inadéquate, ce qui démontre que la personne comprend très peu le sujet ou ne possède pas les compétences minimales requises pour la qualification évaluée.	Le soumissionnaire fournit un PGQ sans aucune démonstration de son utilisation dans le cadre du projet.	Le soumissionnaire fournit un PGQ avec démonstration de son utilisation dans le cadre des exigences le applications; ET démontre son expérience dans l'élaboration et l'exécution d'un PGQ qui comprend l'inspection, l'examen, la surveillance, la vérification interne et la vérification par un organisme de vérification externe.	Le soumissionnaire fournit un PGQ avec démonstration de son utilisation dans le cadre des exigences le applications; ET démontre son expérience dans l'élaboration et l'exécution d'un PGQ qui comprend l'inspection, l'examen, la surveillance, la vérification interne et la vérification par un organisme de vérification externe.	Le soumissionnaire fournit un PGQ avec démonstration de son utilisation dans le cadre des exigences le applications; ET démontre son expérience dans l'élaboration et l'exécution d'un PGQ qui comprend l'inspection, l'examen, la surveillance, la vérification interne et la vérification par un organisme de vérification externe, et démontre son expérience dans la mise en œuvre de mesures correctives, au besoin.	80	B		
CT 3.3	Certification d'un organisme de normalisation reconnu		Sans objet	Le soumissionnaire n'est pas accrédité par un organisme de normalisation reconnu.	Le soumissionnaire est en voie d'obtenir l'accréditation d'un organisme de normalisation reconnu.	Le soumissionnaire OU l'un des membres du personnel pour les travaux essentiels du soumissionnaire est accrédité par un organisme de normalisation reconnu.	Le soumissionnaire ET l'un des membres du personnel pour les travaux essentiels du soumissionnaire sont accrédités par un organisme de normalisation reconnu.	10	C		
CT 4	Plan de gestion du projet										
CT 4	Selon le PGP proposé par le soumissionnaire, seules ces sections seront évaluées conformément à l'échelle de cotation ci-dessous :										

CT 4.1	Gestion de la portée, y compris les travaux essentiels et les demandes de travaux supplémentaires. Cela comprend : 4.1.1. Planification de la gestion de la portée; 4.1.2. Rassemblement des exigences; 4.1.3. Réajustement de la portée; 4.1.4. Structure de répartition du travail; 4.1.5. Validation de la portée; 4.1.6. Contrôle de la portée; 4.1.7. Produit/ Sous-système/ Structure de répartition du système; 4.1.8. Gestion des rapports.		Le soumissionnaire ne présente pas de plan de gestion de la portée pour les travaux essentiels ou les ETS; ET/OU présente moins de deux éléments à l'appui de la gestion de la portée.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion de la portée pour les travaux essentiels ou les ETS; ET présente deux éléments à l'appui de la gestion de la portée.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion de la portée pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente de trois à quatre éléments à l'appui de la gestion de la portée.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion de la portée pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente cinq éléments à l'appui de la gestion de la portée.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion complet de la portée pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente tous les éléments à l'appui de la gestion de la portée.	50	B		
CT 4.2	Gestion des ressources humaines à l'appui des travaux essentiels et des demandes de travaux supplémentaires. Cela comprend : 4.2.1. Recrutement et sélection; 4.2.2. Gestion du rendement; 4.2.3. Apprentissage et perfectionnement; 4.2.4. Planification de la relève; 4.2.5. Rémunération et avantages sociaux; 4.2.6. Intégration, disponibilité et mobilisation du personnel pour les travaux essentiels après l'attribution du contrat; 4.2.7. Intégration, disponibilité et mobilisation du personnel pour les ETS après l'attribution d'une tâche.		Le soumissionnaire ne présente pas de plan de gestion des ressources humaines pour les travaux essentiels ou les ETS; ET/OU présente moins de deux éléments à l'appui de la gestion des ressources humaines.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion des ressources humaines pour les travaux essentiels ou les ETS; ET présente deux éléments à l'appui de la gestion des RH.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion des ressources humaines pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente trois à quatre éléments à l'appui de la gestion des RH.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion des ressources humaines pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente cinq éléments à l'appui de la gestion des RH.	Le soumissionnaire présente un plan de gestion complet des ressources humaines pour les travaux essentiels et les ETS; ET présente tous les éléments à l'appui de la gestion des RH.	70	B		
CT 4.3	Transition et clôture du projet, notamment ce qui suit : Doit comprendre : 4.3.1. Vérification de l'acceptation des produits livrables finaux; 4.3.2. Transfert de tous les produits livrables (complets et incomplets), y compris le code source et l'environnement de développement et d'essai, la documentation, le matériel de formation, etc.; 4.3.3. Retour des locaux fournis par le gouvernement; 4.3.4. Évaluation financière et achèvement; 4.3.5. Leçons apprises et communiquées au Canada; 4.3.6. Plan de transition du personnel; 4.3.7. Plan de mise hors service des infrastructures; 4.3.8. Plan et rapport de clôture de la sécurité; 4.3.9. Plan de clôture de réparation et révision (R et R); 4.3.10. Plan de clôture de la vérification; 4.3.11. Rapport de clôture de la Direction générale de l'informatique (DGI)		Le soumissionnaire ne présente pas de plan de transition et de clôture du projet; ET/OU présente moins de deux éléments à l'appui de la transition et de la clôture du projet.	Le soumissionnaire présente un plan de transition et de clôture du projet; ET démontre deux éléments à l'appui de la transition et de la clôture du projet.	Le soumissionnaire présente un plan de transition et de clôture du projet; ET démontre trois éléments à l'appui de la transition et de la clôture du projet.	Le soumissionnaire présente un plan de transition et de clôture du projet; ET démontre quatre éléments à l'appui de la transition et de la clôture du projet.	Le soumissionnaire présente un plan complet de transition et de clôture du projet; ET démontre tous les éléments à l'appui de la transition et de la clôture du projet.	30	B		
CT 5	Plan de participation des Autochtones		Échelle de cotation								
		Si le soumissionnaire s'engage à respecter moins de 1 % de l'objectif	Si le soumissionnaire s'engage à respecter de 1 % à 1,99 % de l'objectif	Si le soumissionnaire s'engage à respecter de 2 % à 2,99 % de l'objectif	Si le soumissionnaire s'engage à respecter de 3 % à 3,99 % de l'objectif	Si le soumissionnaire s'engage à respecter de 4 % à 4,99 % de l'objectif	Si le soumissionnaire s'engage à atteindre ou à dépasser l'objectif de 5 %				
CT 5	Les soumissionnaires doivent soumettre avec leur offre un PPA, dans lequel ils expliquent comment ils entendent soutenir l'objectif global du gouvernement, à savoir que 5 % de la valeur totale estimée du contrat pour les biens ou services doivent être fournis par des entreprises autochtones canadiennes et livrés au Canada.	Il sera égal à 0 % du total des points disponibles.	Il sera égal à 20 % du total des points disponibles.	Il sera égal à 40 % du total des points disponibles.	Il sera égal à 60 % du total des points disponibles.	Il sera égal à 80 % du total des points disponibles.	Il sera égal à 100 % du total des points disponibles.	50	D		
Total des points disponibles								1250			

Preuve de conformité	Méthode de conformité
A	Les soumissionnaires doivent présenter des références de projets antérieurs pour étayer l'expérience reconnue ou, le cas échéant, l'expérience acquise par l'intermédiaire de leur société mère, leurs filiales ou d'autres sociétés affiliées, ou de leurs sous-traitants. Les soumissionnaires doivent présenter, avec leur soumission, un certificat attestant qu'ils ont, au moment de la soumission, une ou des ententes de coopération avec le membre de l'équipe pour accéder à l'expérience éprouvée. Voir la définition de membre de l'équipe à la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION de la DP.
B	Les soumissionnaires doivent fournir le plan proposé conformément à la DED.
C	Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées avec leur soumission.